Accusé de réception en préfecture
083-218300275-20260401-delib5-2026-DE
Date de télétransmission : 01/04/2026
Date de réception préfecture : 01/04/2026

DEPARTEMENT du VAR
Arrondissement de Toulon

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL de la Commune de La Cadière d'Azur

séance du 29 MARS 2026

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 29 Nombre de membres présents: 28 Nombre de votants : 29 Date de la convocation : 25 Mars 2026	L'AN DEUX MILLE VINGT SIX Le Dimanche 29 Mars à 10H, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à l'Espace Culturel, en session ordinaire du mois de MARS sous la présidence de Monsieur Robert DELEDDA. Quorum atteint

PRESENTS :

M. DELEDDA Robert., Mme LOISEAU Sophie, M. FOUASSIER Patrick, Mme MATTON-VERCELLINO Annick, M. FERRAND Karim, Mme COFFINET Florence, M. BOUDOT David, Mme GAUDISSARD Delphine, Mme ALI SAID Djihane, Mme AUTIN Stessye, M. DE FILIQUIER Clément, Mme DUTTO Jacqueline, Mme DRAPIER Nathalie, M. ESTRAYER Raymond, M. GOTSIRIDZE Levan, Mme KRAFFT Martine, M. MICHAUT Hervé, M. MOUTTE Michel, M. PARDELLI Steven, M. PORQUET Christian, Mme VAN -CLEEMPUT Julie, Mme VIALA Adeline, M. BENOIT Marc, Mme BONIFAY Corinne, M. MARTINEZ Sébastien, Mme PARIS Francine, M. PORTE Louis, Mme SERGENT Christine.

Procurations : *(en vertu de l'article L.2121.20 du Code Général des Collectivités Territoriales)*

DUPRAZ Pascal à GOTSIRIDZE Levan

Absent excusé, non représenté : Néant

Absent non excusé, non représenté : Néant

Est nommée secrétaire de séance : GOTSIRIDZE Levan

La séance a été ouverte à 10 h 00

DELIBERATION N°5 – 2026
DESIGNATION DES REPRESENTANTS DU CONSEIL MUNICIPAL AU SEIN DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE (C.C.A.S)

Monsieur le Maire indique aux membres du conseil municipal qu'il s'avère nécessaire de désigner les délégués qui feront partie du conseil d'administration du C.C.A.S. et d'en fixer le nombre en vertu du décret 95-562 modifié par le n°2000-6 du 4 janvier 2000 et de l'article L 123-6 et R 123-7 à R 123-25 du Code de l'Action Sociale et de la Famille (C.A.S.F.).

Qu'en raison de l'accroissement des tâches et de leurs complexités pour notre commune, proposition est faite de maintenir le nombre de délégués à 5, sachant que les candidatures présentées par les différentes associations habilitées sont en nombre égal.

Et il invite les membres, conformément à l'article L 2121-21 du C.G.C.T., à procéder à la désignation par vote à bulletins secrets selon la représentation proportionnelle au plus fort reste.

SEDI 30700 UZES (1102) - Réf.: 309365

Les propositions suivantes sont effectuées :

Accusé de réception en préfecture
083-218300275-20260401-delib5-2026-DE
Date de télétransmission : 01/04/2026
Date de réception préfecture : 01/04/2026

Liste Groupe Majoritaire =
Mme GAUDISSARD Delphine
Mme DRAPIER Nathalie
Mme DUTTO Jacqueline
Mme VIALA Adeline

Liste de l'opposition =
Mme PARIS Francine

Le Conseil municipal, à l'unanimité, décide de ne pas vouloir procéder au vote à bulletin secret.

Nombre de votants : 29
Nombre de suffrages exprimés : 29
Liste Groupe Majoritaire : 23
Liste de l'Opposition : 6
Quotient électoral : 5,80
Répartition des sièges :

Au nombre entier

Liste Groupe Majoritaire : 3 sièges
Liste de l'Opposition : 1 siège

Au plus fort reste

Liste Groupe Majoritaire : 1 siège
Liste de l'Opposition : 0 siège

Sont donc élus :

Mme GAUDISSARD Delphine
Mme DRAPIER Nathalie
Mme DUTTO Jacqueline
Mme VIALA Adeline

Mme PARIS Francine (liste de l'opposition)

Ainsi délibéré, les jours, mois et an sus dits.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du conseil municipal.

LE MAIRE
R. DELEDDA



SEDI 30700 UZES (1102) - Réf. 309355

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulon dans un délai de 2 mois, à compter de la présente notification. Le tribunal administratif peut-être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr